



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 14 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 31
Nombre de procurations : 04
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 08 mars 2022
Date de publication : 21 mars 2022

Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAOUI, M. Timothée DRUET, Mme Nadine HERRMANN

Référence

22.14.03.05

Commission

Fonctionnement de l'Institution

Objet

Modification du tableau des effectifs

Secrétaire de séance

M. Timothée DRUET

Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

M. Mathieu BERTHAUD à M. Alexandre DOUZENEL (DCM 22.14.03.01 à DCM 22.14.03.06)
M. Jean-Pierre CUINET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Laetitia CUSSEY à Mme Catherine DEMORTIER
Mme Christine MUGNIER à M. Jean-Pascal FICHÈRE

Rapporteur

Mme Isabelle MANGIN

Conseillers-ères absents-es non représentés :

Mme Catherine DEMORTIER (DCM 22.14.03.18)

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Suite à l'adhésion de la Ville de Dole aux services communs de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à compter du 1^{er} janvier 2022 et au transfert de plein droit des agents municipaux à compter de cette même date, il convient de supprimer les postes correspondants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **SUPPRIME** les postes suivants, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Catégorie A :

- 1 assistant socio-éducatif à temps complet
- 5 attachés à temps complet
- 1 attaché principal à temps non complet - 12 heures hebdomadaires
- 3 attachés principaux à temps complet
- 2 attachés de conservation du patrimoine à temps complet

- 1 cadre de santé de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 conservateur en chef du patrimoine à temps complet
- 4 éducateurs de jeunes enfants à temps complet
- 1 ingénieur à temps complet
- 1 ingénieur hors classe à temps complet
- 1 professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps complet
- 1 professeur d'enseignement artistique hors classe à temps complet
- 1 puéricultrice de classe normale à temps complet
- 1 puéricultrice hors classe à temps complet

Catégorie B :

- 1 assistant de conservation principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 éducateur des activités physiques et sportives à temps complet
- 1 éducateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 éducateur des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 infirmier en soins généraux de classe normale à temps complet
- 2 rédacteurs à temps complet
- 7 rédacteurs principaux de 1^{ère} classe à temps complet
- 3 rédacteurs principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- 2 techniciens à temps complet
- 5 techniciens principaux de 1^{ère} classe à temps complet
- 3 techniciens principaux de 2^{ème} classe à temps complet

Catégorie C :

- 3 adjoints administratifs à temps complet
 - 6 adjoints administratifs principaux de 1^{ère} classe à temps complet
 - 11 adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe à temps complet
 - 56 adjoints techniques à temps complet
 - 1 adjoint technique à temps non complet – 28 heures 30 hebdomadaires
 - 2 adjoints techniques à temps non complet – 10 heures hebdomadaires
 - 10 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe à temps complet
 - 35 adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 17 heures 30 hebdomadaires
 - 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 16 heures 15 hebdomadaires
 - 2 adjoints d'animation principaux de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 20 heures 39 hebdomadaires
 - 5 adjoints du patrimoine principaux de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet
 - 1 adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps non complet – 21 heures hebdomadaires
 - 19 agents de maîtrise à temps complet
 - 15 agents de maîtrise principaux à temps complet
 - 1 agent de maîtrise principal à temps non complet – 17 heures 30 hebdomadaires
 - 7 agents spécialisés principaux de 1^{ère} classe des écoles maternelles à temps complet
 - 13 auxiliaires de puériculture principaux de 1^{ère} classe à temps complet
 - 11 auxiliaires de puériculture principaux de 2^{ème} classe à temps complet
- **MODIFIE** en conséquence le tableau des effectifs de la Ville de Dole.

Fait à Dole, le 14 mars 2022.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances/Ressources Humaines

Jean-Baptiste GAGNOUX



Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20220314-DCM22140305-DE
Date de télétransmission : 18/03/2022
Date de réception préfecture : 18/03/2022